

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 octobre 2007
(convocation du 15 octobre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 10 h 15)
M. FAVROUL J. Pierre à M. SOUBIRAN Claude (à cpter de 10 h 00)
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel
M. TURON Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
M. BANNEL Jean Didier à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 00)
M. BELIN Bernard à M. SAINTE-MARIE (jusqu'à 10 h 00)
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CASTEL Lucien à M. NEUVILLE Michel (à cpter de 10 h 30)
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle

M. DELAUX Stéphan à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max
M. JOUVE Serge à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. PUJO Colette
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCHERZ Jean à M. PETIT Alain (à cpter de 10 h 00)
Mme WALRYCK Anne à Mme VIGNE Elisabeth (jusqu'à 10 h 30)

LA SÉANCE EST OUVERTE

Le franchissement amont de la Garonne dit "Pont J. J. Bosc - "Autorisation-Décisions-

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Pour une agglomération de plus de 700 000 habitants, peu de ponts ont été réalisés sur la Garonne. Les raisons sont physiques (plus de 500 m de large) et historiques.

Des débats récents ont confirmé les orientations du SCOT, du PDU et du PLU sur la nécessité d'un nouveau franchissement de la Garonne au sud.

Dans la perspective de la réalisation du franchissement amont de la Garonne, il est proposé de lancer les études préalables et conformément aux articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme, d'ouvrir la concertation préalable qui se poursuivra durant la durée de l'élaboration du projet.

Les objectifs de ce franchissement

Le franchissement amont de la Garonne est inscrit au schéma directeur (SCOT) approuvé en septembre 2001 et dans les documents cadre de la politique communautaire comme le PDU et le PLU.

Les objectifs poursuivis par ce franchissement sont de :

- assurer le lien entre les rives au sud de l'agglomération
- rééquilibrer les déplacements sur les deux quais, rive droite et rive gauche
- compléter le maillage du réseau viaire
- poursuivre les itinéraires associant tous les modes de déplacements (marche, deux roues, transport en commun, véhicule particulier...)
- accompagner le développement de la gare Saint-Jean avec l'arrivée de la LGV
- participer à la desserte des territoires en cours de mutation comme les secteurs de Bordeaux/Saint-Jean/Belcier/Bègles et sud de la plaine rive droite/Floirac.
- favoriser les échanges entre les différents pôles d'activités de part et d'autre du fleuve
- mettre en valeur le fleuve au sud de l'agglomération

Les modalités de la concertation préalable

Il est tout d'abord proposé de lancer une réflexion élargie sur les modalités de concertation de différents acteurs afin de nourrir un débat très ouvert.

Conformément aux articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme, le conseil de communauté en accord avec les communes concernées de Bègles, Bordeaux et Floirac doit délibérer sur les objectifs poursuivis du projet et sur les modalités de concertation préalable.

Il est proposé de mettre à disposition des registres d'observations au siège de la communauté urbaine ainsi que dans les communes concernées tout au long de l'élaboration du projet.

La date de mise à disposition de ces registres marquera l'ouverture officielle de la concertation préalable.

Il est envisagé de procéder à un large débat s'appuyant sur le contenu d'un livre blanc dont l'élaboration sera lancée de façon concomitante à l'ouverture de la concertation sur le franchissement amont de la Garonne.

De manière à permettre de recueillir les attentes, questions et observations des habitants de la CUB, un blog lié au site internet de la CUB sera également ouvert.

A l'issue de ce débat, un bilan intermédiaire de la concertation sera dressé, les principes de programme du franchissement seront arrêtés et les modalités de la poursuite de la concertation préalable seront précisées.

Les études préalables ou la réalisation d'un livre blanc

Le début de la concertation marque également le début du lancement des études préalables sur le franchissement.

Pour éviter une approche uniquement thématique des études, il est proposé de réaliser un livre blanc sur le franchissement amont de la Garonne mettant en synergie les aspects fonctionnalités attendues, architecture et géométrie de l'ouvrage, déplacements, intégration urbaine et paysagère, impacts sur l'environnement et impacts financiers.

Ce livre blanc présentera plusieurs partis d'aménagement et exposera leurs avantages et inconvénients.

Il sera le document support du débat sur le franchissement amont de la Garonne.

Calendrier

1^{ère} phase : La concertation - phase études préalables

- Après délibération du conseil communautaire sur le lancement de la concertation préalable et l'élaboration du livre blanc, la date officielle du début de la concertation correspondra à celle de l'ouverture des registres au siège de la Communauté et dans les mairies concernées.
- La durée d'élaboration du livre blanc est estimée entre 12 et 18 mois.

- Dès que le livre blanc sera validé, un large débat sera organisé sur une durée évaluée à 3 mois
- A l'issue de ce débat, sera dressé un bilan intermédiaire de la concertation qui permettra de préciser et de justifier les principes de programme retenus.

2^{ème} phase : La concertation - phase avant-projet

- La concertation et la précision des études à conduire seront à définir.
- Un bilan final de la concertation sera dressé.

En conséquence, et si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Président à saisir les communes concernées pour obtenir leur accord sur l'ouverture de la concertation et ses modalités.

DECIDER :

- d'ouvrir la concertation préalable sur le projet de franchissement amont de la Garonne conformément aux articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme sur les bases ci-dessus évoquées.
- de lancer l'élaboration du livre blanc sur le franchissement amont de la Garonne.
- de mettre en place une équipe projet au sens de la GSP.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 13 NOVEMBRE 2007
PUBLIÉ LE : 13 NOVEMBRE 2007

M. ALAIN DAVID